

POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'ÉNERGIE

1. Introduction

Endeavour Mining plc (« Endeavour », avec ses filiales, le « Groupe ») est un producteur d'or mondial engagé en faveur du développement durable. Nous soutenons l'accord de Paris sur le changement climatique et nous continuons à œuvrer pour aligner nos opérations sur le scénario d'une hausse de 1,5 °C.

Nous reconnaissons que l'énergie est un ingrédient critique des opérations minières. Il s'agit aussi d'un coût important pour l'entreprise et d'une source d'émissions de gaz à effet de serre (« GES »). Nos efforts pour accroître l'efficacité de nos opérations, réduire la consommation d'énergie et les coûts associés, ainsi que faire baisser nos émissions sont des facteurs essentiels pour la durabilité à long terme de nos activités.

Nous disposons d'un Cadre du Groupe pour la gestion de l'énergie et des émissions de GES, afin de gérer la réduction de notre utilisation d'énergie et de nos émissions de GES dans l'ensemble de nos sites, de manière systématique et continue. Ce cadre inclut la présente Politique en matière de gestion de l'énergie (la « **Politique** »), des stratégies, des normes et des procédures d'exploitation bénéficiant du soutien de systèmes de gestion de l'entreprise et de l'information.

La présente Politique doit être lue conjointement avec les autres politiques d'Endeavour, qui sont disponibles sur notre site Internet à cette adresse : www.endeavourmining.com/esg/governance/our-policies/

2. Application de la Politique

La présente Politique s'applique à tous les administrateurs, dirigeants, employés, et agents (ensemble, désignés les « **Parties prenantes concernées** »). Elle concerne tous les sites détenus et gérés par le Groupe tout au long du cycle de vie d'une opération minière, de l'exploration et la découverte jusqu'à la réhabilitation, en passant par la construction, l'exploitation et la fermeture.

3. Champ d'application de la Politique

Nous gérons notre politique en matière d'énergie et d'émissions de GES sur la base des principes suivants :

- Nous nous conformons à toutes les lois, réglementations et normes industrielles pertinentes, ainsi qu'à toutes les autres obligations de conformité auxquelles nous souscrivons concernant la gestion de l'énergie et des émissions de GES, ainsi que des risques et des impacts associés.
- Nous élaborerons une stratégie de gestion de l'énergie et du carbone afin de soutenir nos objectifs de réduction des

émissions, visant la neutralité carbone d'ici 2050 et une réduction de 30 % de l'intensité des émissions de Champs 1 et 2 d'ici 2030.

- Nous nous assurerons que des plans et des systèmes de gestion de l'énergie et des GES soient en place sur chacun de nos sites d'exploitation afin de gérer efficacement la consommation d'énergie et les émissions de GES, d'améliorer de manière continue la performance énergétique, et de réduire les émissions de GES conformément à notre stratégie de décarbonation, qui prévoit notamment le recours aux énergies renouvelables.
- Nous mesurerons nos émissions de GES dans l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe, ce qui englobe les Champs 1, 2 et 3, dans le but d'accroître l'efficacité énergétique dans le cadre de notre processus d'amélioration continue.
- Nous établissons des objectifs en matière énergétique et d'émissions de GES pour chacune de nos mines, et nous mettons en œuvre des systèmes de suivi et de rapportage exacts de notre consommation d'énergie et de nos émissions de GES, aussi bien à des fins d'usage interne que de rapportage public.
- Nous nouerons un dialogue avec nos Parties prenantes concernées et nos partenaires commerciaux, et nous les encouragerons à gérer leur consommation d'énergie sur une base permanente.
- Nous rendrons compte publiquement de notre performance, de nos actions et de nos initiatives annuellement, par rapport aux normes internationales reconnues, et notamment aux Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable.

Nous nous engageons à :

- Fixer des objectifs et des cibles, et élaborer des ressources et des plans d'action nécessaires à l'obtention de résultats conformément à la présente Politique pour les émissions des Champs 1, 2 et 3.
- Définir et divulguer publiquement notre stratégie globale de réduction des émissions de GES et de décarbonation qui nous permettra d'atteindre nos cibles d'émissions pour 2030 et 2050 ;
- Garantir la disponibilité de ressources permettant d'acquérir les compétences, les équipements, les contrôles, les processus et les systèmes de suivi requis pour atteindre nos objectifs et cibles.
- Promouvoir la sensibilisation aux économies d'énergie auprès de l'ensemble de nos Parties prenantes concernées.



4. Mise en œuvre

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à la mise en œuvre de la présente Politique. Le Conseil d'administration a délégué la supervision à la direction générale d'Endeavour et aux fonctions de conformité du Groupe.

5. Signalement des violations

Endeavour a recours aux services d'un prestataire indépendant de gestion d'alerte, disponible 24h/24, 7j/7, Integrity Counts, chargé de recevoir des signalements anonymes et confidentiels, **téléphoniques et par Internet, en anglais ou en français.**

Toute personne désireuse de soumettre une plainte sur une base confidentielle est encouragée à envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : endeavourmining@integritycounts.ca, ou à composer le numéro en PCV/gratuit suivant : +1 (604)-922-5953.

Alternativement, toute personne prenant connaissance d'actes concernant le Groupe susceptibles de constituer une violation de la présente Politique est également tenue d'en aviser le

directeur général de la mine pertinente, Vice-Présidente Risk et Assurance, tout membre du comité de direction, ou tout Champion de la conformité, ou en écrivant à :

Endeavour Mining plc

Attention : Président du Comité d'audit et de gestion des risques, 5 Young Street, London, Royaume-Uni W8 5EH

6. Révision et modification de la Politique

Le Comité des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) d'Endeavour étudiera et évaluera annuellement cette Politique pour en déterminer l'efficacité.

Approuvée le : 4 mars 2026

Approuvée par : Comité ESG, Conseil d'administration d'Endeavour Mining plc